

# Additif N°1 au REGLEMENT 2023

## TROPHEE MAXI 2L CLASSIC

### Préambule :

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n° C20/2023 en date du 02/09/2022

## REGLEMENT SPORTIF 2023

Modification de l'article 4.2.1 et 7.3

### 4 – Véhicules et Equipements

#### 4.1 – Véhicules

##### 4.2.1 – Pneumatiques

~~Les pneumatiques sont libres en nombre et en type.~~ Les voitures devront utiliser exclusivement des pneus homologués routes sculptés, pneus de compétitions interdits. Pneus slicks et slicks retailés interdits. Dunlop Racing section M ou L autorisés (CR65) ainsi que les Avon CR6 ZZ. Cependant pour les voitures disposants d'un PTH, les pilotes souhaitant marquer le point bonus (voir article 9.2) devront se conformer aux pneumatiques cités dans le PTH.

Le changement de roue est interdit en pré-grille, sur la grille de départ et sur la piste. Seule une décision du Directeur de course peut l'autoriser.

Le changement de pneumatiques est autorisé dans la pitlane pendant les essais qualificatifs et les courses.

### 7 – Déroulement de l'épreuve

#### 7.3 – Courses

Le format standard des courses du Trophée 2023 comprend 3 roulages : 1 séance d'essais qualificatifs de 25 minutes + 2 courses de 25 minutes maximum.

Le tarif d'engagement aux meetings 2023 pour le format standard ci-dessus sera, selon les circuits, à partir de 690€.

Néanmoins le format des courses, la durée et le tarif d'engagement peuvent varier selon les épreuves. Ils seront alors indiqués aux concurrents par note interne et sur le formulaire d'engagement.

~~Selon le nombre de concurrents, le Trophée pourra partager la grille d'un autre Trophée.~~ La grille du Maxi 2L Classic sera partagée avec le Trophée Maxi1300. Toutes les voitures de moins de 1300cc jusqu'au 31/12/1976 seront intégrées au Maxi1300 et rouleront selon le règlement du Trophée Maxi 1300. Les podiums dédiés au trophée seront organisés.

Dans le cas d'un meeting à deux courses, la grille de départ de la course 2 sera déterminée par le classement de la course 1, dans l'ordre d'arrivée de la course 1.

# Additif N°1 au REGLEMENT 2023

## TROPHEE MAXI 2L CLASSIC

### Préambule :

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n° C20/2023 en date du 02/09/2022

## REGLEMENT TECHNIQUE 2023

Modification de l'article 7

### 7 - Roues et pneumatiques

Conforme au PTH ou à la fiche d'homologation.

#### Pneumatiques

~~Les pneumatiques sont libres en nombre et en type.~~ **Les voitures devront utiliser exclusivement des pneus homologués routes sculptés, pneus de compétitions interdits.** Pneus slicks et slicks retaillés interdits. **Dunlop Racing section M ou L autorisés (CR65) ainsi que les Avon CR6 ZZ.** Cependant pour les voitures disposants d'un PTH, les pilotes souhaitant marquer le point bonus (voir article 9.2) devront se conformer aux pneumatiques cités dans le PTH. Les Gr1 devront utiliser exclusivement des pneus homologués routes sculptés, pneus de compétitions interdits.

Sur la totalité de la bande de roulement et uniformément, la hauteur des structures doit être d'au moins 1.6 mm. Le commissaire technique peut demander à tout moment d'une épreuve à un concurrent de changer tout pneu qu'il jugerait dangereux ou trop usé sans qu'il ait à motiver sa décision (usure prononcée, arrachement de caoutchouc...).